



COMMUNIQUE N°079 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de la Transition informe l'opinion publique que la République du Mali a déposé, ce jeudi 4 septembre 2025, auprès de la Cour internationale de Justice, une requête introductive d'instance contre la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Cette saisine est consécutive à la destruction préméditée par le régime algérien d'un aéronef de type drone de reconnaissance, immatriculé TZ-98D, des Forces Armées et de Sécurité maliennes, dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2025, à Tinzawatène dans la Région de Kidal.

A cet égard, le Gouvernement de la Transition rappelle la teneur de son Communiqué n°73 du 06 avril 2025, ainsi que ses différentes requêtes restées sans suite, jusqu'à ce jour, qui ont consisté à demander aux Autorités Algériennes les éléments probants de la prétendue violation de leur espace aérien par ledit drone.

Le Gouvernement de la Transition rappelle que cette destruction du drone à l'intérieur du territoire malien, constitue non seulement une agression, un acte hostile, inamical et condescendant de l'Algérie, mais aussi et surtout une violation manifeste du principe de non-recours à la force et un acte d'agression, au regard de la Résolution A/RES/29/3314 du 14 décembre 1974 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Union Africaine et de son Pacte de non-agression et de Défense commune.

Cette agression flagrante, que le Gouvernement dénonce avec force et dont le but a été d'entraver la neutralisation des groupes armés terroristes par les Forces Armées et de Sécurité maliennes, est le summum d'une série d'actes hostiles et d'agissements malveillants, maintes fois dénoncés par les Autorités maliennes, et démontre clairement une collusion malsaine entre les terroristes et le régime algérien qui leur accorde son protectorat.



Par cette requête introduite auprès de la Cour internationale de Justice, le Gouvernement de la Transition du Mali réaffirme l'impérieuse nécessité pour les Etats parrains et exportateurs du terrorisme au Sahel, de cesser d'être une menace à la paix et à la sécurité régionales et de travailler de bonne foi pour contribuer à la stabilité, seul gage de la sécurité collective et du développement durable.

Que Dieu bénisse le Mali et préserve les Maliens !

Bamako, le 04 septembre 2025

**Le Ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement**



Général de Division Abdoulaye MAIGA

Commandeur de l'Ordre national

